AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1976
FR0011476928-FS0827

24 août 2017

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FNAC DARTY

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 22 août 2017, complété notamment par un courrier reçu le 24 aout 2017, la société de droit allemand Ceconomy AG (Benrather Stra e 18-20 – 40213 Duesseldorf, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 août 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société Metro Vierzehnte Gesellschaft für Vermögensverwaltung mbH[1] (Metro Vierzehnte) qu'elle contrôle, les seuils de 5%, 10%, 15%, et 20% du capital et des droits de vote de la société FNAC DARTY et détenir, indirectement, 6 451 845 actions FNAC DARTY[2] représentant autant de droits de vote, soit 24,33% du capital et des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuils résulte de l'entrée en vigueur d'un contrat de cession à terme d'actions FNAC DARTY, conclu le 26 juillet 2017, entre les sociétés Ceconomy AG et Metro Vierzehnte d'une part et la société Artemis SA d'autre part[4], par suite de la réalisation des conditions suspensives prévues au contrat de cession.

 À cette occasion, la société Metro Vierzehnte a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 «Aux termes de l'article L. 233-7, VII° du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Ceconomy AG déclare pour les 6 prochains mois, que ses intentions et les intentions de Metro Vierzehnte qu'elle contrôle directement, sont les suivantes :

 - l'acquisition des 6 451 845 actions de FNAC DARTY a été financée par l'émission de billets à ordre et de papier commercial ;

 - Ceconomy AG contrôle Metro Vierzehnte et ces sociétés n'agissent pas de concert avec un tiers vis-à-vis de FNAC DARTY ;
 - Ceconomy AG et Metro Vierzehnte envisagent d'acquérir des actions FNAC DARTY supplémentaires en fonction des opportunités de marché, toujours dans la limite de moins de 30% du capital social et des droits de vote de FNAC DARTY ;

[1] Société (sise Benrather Stra e 18-20 – 40213 Duesseldorf, Allemagne) contrôlée à 100% par la société Ceconomy AG.
[2] Les 6 451 845 actions FNAC DARTY susvisées sont détenues par assimilation au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce par suite de l'entrée en vigueur, le 18 août 2017, d'un contrat de cession à terme d'actions FNAC DARTY au profit des sociétés Ceconomy AG et Metro Vierzehnteaprès. Ledit contrat porte sur 6 451 845 actions FNAC DARTY, dont la cession, au prix unitaire de 70 € par action interviendra au plus tard le 24 août 2017.
[3] Sur la base d'un capital composé de 26 519 617 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés Ceconomy AG et FNAC DARTY le 26 juillet 2017.

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte n'ont pas l'intention de prendre le contrôle de FNAC DARTY ;

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte soutiennent la stratégie mise en place FNAC DARTY et son équipe dirigeante ;

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte n'ont pas l'intention de mettre en œuvre l'une des opérations visées par l'article 223-17, I, 6 du règlement général de l'AMF ;

- à l'exception de l'accord qui fait l'objet de la présente déclaration, Ceconomy AG et Metro Vierzehnte ne sont pas parties à un accord et ne détiennent pas d'instrument financiers mentionnés aux 4° et 4 *bis* du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte ne sont pas parties à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de FNAC DARTY ;

- Ceconomy AG et Metro Vierzehnte envisagent, après la date de réalisation, de proposer la cooptation de trois administrateurs au conseil d'administration de FNAC DARTY. »
